

Guide d'aide au choix de matériel pour la pratique de la téléconsultation assistée en ESMS et à domicile

Décembre 2025

www.esante-bretagne.fr

2 rue de Jouanet — 35700 Rennes — contact@esante-bretagne.fr
SIRET 503 017 113 00179 — APE 6311Z — FINISS n°35 005 706 3

Sommaire

Introduction et avantages de la téléconsultation assistée	3 à 4
1. L'environnement	4 à 6
1.1 En établissement	
1.2 A domicile	
2. Le matériel	6 à 9
2.1 En établissement	
2.2 A domicile	
2.3 Les dispositifs médicaux connectés en établissement et à domicile	
3. La facturation	10 à 11
3.1 En ESSMS	
3.2 A domicile	
La check-list des pré requis matériels et techniques.....	12
Le panorama du matériel pour la pratique de la téléconsultation assistée	13

La téléconsultation assistée (TLC), est une forme de téléconsultation au cours de laquelle un professionnel de santé (PS) accompagne physiquement un patient pendant la consultation à distance avec un médecin téléconsultant.

Cet accompagnement peut inclure, selon le champ de compétences du professionnel présent (infirmier, pharmacien, etc.), des gestes de soins ou d'auscultation, avec ou sans recours à des dispositifs médicaux connectés (DMC).

Le professionnel de santé accompagnant joue un rôle essentiel dans la qualité de la téléconsultation : il planifie et prépare la séance, accueille le patient, facilite la connexion et le bon déroulement de la consultation, transmet les informations cliniques pertinentes, et peut réaliser certains examens ou mesures cliniques si nécessaire¹. Il constitue un vecteur de lien humain et clinique entre le patient et le médecin.

Introduction

Ce guide vise à **aider les structures de soins et les professionnels à choisir le matériel adapté à leur environnement (en établissement ou à domicile) ; en fonction des besoins et des contraintes techniques.**

Le groupement e-Santé Bretagne, a élaboré ce guide en toute neutralité et objectivité, sans lien commercial avec les fournisseurs de matériel présentés.

Avantages de la téléconsultation assistée

Pour les patients : La téléconsultation assistée permet une accessibilité aux soins médicaux, en particulier dans les zones où l'offre médicale est insuffisante. L'accompagnement par un professionnel de santé est un atout majeur pour les personnes peu familiarisées avec la technologie, les personnes à mobilité réduite ou nécessitant un accompagnement. Les patients atteints de maladies chroniques peuvent ainsi bénéficier d'un suivi constant via la téléconsultation assistée.

Pour les professionnels de santé qui assistent : Les téléassistants occupent un rôle clé dans la prise en soin des patients. Cette pratique leur permet d'élargir leurs compétences, ils peuvent échanger directement avec les médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, cela favorise leur intégration dans les parcours de soins coordonnés. De plus, cette activité permet pour certaines professions pratiquant en libéral la facturation des actes d'accompagnement à la téléconsultation, pris en charge par la Sécurité Sociale. **(cf partie 3 La facturation)**

¹ Conformément à l'article R. 6316-1 du CSP : « Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation. »

Pour les médecins téléconsultants : La présence d'un professionnel de santé auprès du patient lors de la téléconsultation permet aux médecins de :

- **Bénéficier d'un meilleur confort de consultation :** posture du patient accompagnée, informations contextualisées par le PS sur place ;
- **S'inscrire dans une dynamique de coordination :** ancrage local facilité, échanges fluides avec les PS accompagnants, meilleure continuité du soin ;
- **Améliorer la consultation :** meilleure préparation, meilleurs taux de connexion et de réussite.

Pour les territoires et collectivités : La pratique de la télésanté contribue à transformer l'organisation du système de santé pour mieux répondre aux priorités de santé sur les territoires :

- Accès facilité à la santé (réduction des délais & contraintes géographiques, moindre renonciation aux soins) ;
- Qualité du suivi des patients (hospitalisations & passages aux urgences évités, prises en charge anticipées) ;
- Optimisation du temps médical & paramédical ;
- Renfort des liens entre les professionnels & les secteurs de la santé, entre la ville et l'hôpital ;
- Appui à la montée en compétence des équipes soignantes ;
- Réduction des temps & coûts de transports évitables ;
- Développement de la prise en charge à domicile ;
- etc.
-

Elle doit toutefois être réalisée dans **un cadre d'échange sécurisé**, répondre à un ensemble de **bonnes pratiques professionnelles**, s'intégrer **dans le parcours de santé et l'offre de chaque territoire**, et garantir **l'information & le consentement du patient**. [Feuille de route télésanté 2023-2027 ARS Bretagne](#)

La complémentarité avec l'offre de soins existante : La téléconsultation assistée ne vise pas à remplacer les médecins sur le territoire, mais plutôt à compléter l'offre de soins existante. Elle s'intègre à l'organisation locale pour offrir un service supplémentaire aux habitants, sans perturber les organisations déjà en place.

1. L'environnement

L'organisation de la téléconsultation assistée doit garantir à la fois la qualité médicale de l'acte et le respect du cadre réglementaire, notamment en matière de confidentialité, d'hygiène et de confort.

Cette partie s'appuie sur les recommandations de la HAS, sur la feuille de route Télésanté 2023–2027 ainsi que sur les retours d'expérience de structures sanitaires et médico-sociales en Bretagne.

À noter :

Selon la HAS, « l'espace où se situe le patient pendant la téléconsultation ou le télésoin assure la qualité et la sécurité de l'acte de télésanté par le respect des exigences suivantes » :

- Calme, sans bruit environnant ni distraction
- Bien éclairé, sans contre-jour
- Correctement ventilé et respectant les règles d'hygiène
- Isolé phoniquement et visuellement pour garantir la confidentialité
- Suffisamment spacieux pour accueillir le patient et un accompagnant
- Sans sollicitation commerciale
- Permettant au patient de ne pas être dérangé et de contacter un référent si besoin
- Respectant les règles de communication des professionnels de santé

Pour la vidéotransmission, elle doit :

- Fournir une image et un son de bonne qualité
- Être placée à hauteur des yeux, sans obstacle entre la caméra et les interlocuteurs
- Éviter les contre-jours et garantir un bon éclairage
- Cadrer l'ensemble des participants

[recommandations - lieux et conditions d'environnement pour la réalisation d'une téléconsultation ou d'un télésoin.pdf](#)

En fonction de l'endroit où vous effectuerez la téléconsultation assistée, en établissement (en chambre ou en en salle dédiée) ou bien à domicile, le matériel ne sera pas nécessairement le même.

1.1 EN ETABLISSEMENT

a) En chambre

La téléconsultation assistée en chambre a des avantages lorsque le patient est difficilement mobilisable, a des soucis d'orientation dans l'espace, ... Toutefois il faudra faire attention à ce que la couverture réseau (wifi ou 4-5G)* couvre bien tout l'établissement afin de ne pas avoir de souci de connexion lors de la téléconsultation et que l'espace de confidentialité soit respecté (cf recommandations HAS).

b) En salle dédiée à la téléconsultation

La téléconsultation assistée dans une pièce dédiée peut-être confortable lorsqu'il faut faire des tests de motricité, si la salle dispose d'un espace libre autour du poste de téléconsultation pour déambuler, l'endroit respecte la confidentialité des échanges. Lorsqu'il n'y a pas une bonne couverture réseau dans tout l'établissement privilégier la salle dédiée où la connexion aura été testée et sera de qualité.

1.2 1.2 A DOMICILE

La pratique de la téléconsultation assistée à domicile est possible, sous réserve de certaines conditions, notamment la vérification préalable de la couverture réseau* sur le territoire concerné et l'équipement en matériel adapté.

Dans tous les cas, en fonction de l'environnement, il faudra prévoir un éclairage suffisant, sans contre-jour, pour assurer une bonne visibilité lors de la téléconsultation, dans un lieu calme.:

*Voir les liens ci-dessous des cartographies de l'avancée du déploiement :

- de la fibre par Mégalis <https://www.megalis.bretagne.bzh/bretagne-tres-haut-debit-mon-eligibilite-a-la-fibre-optique-suivre-lavancee-des-travaux/>
- de la fibre en zone de déploiement privé par Orange : <https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>
- de la couverture mobile : <https://monreseaumobile.arcep.fr/>

2.Le matériel

2.1 EN ETABLISSEMENT

a) En chambre

L'idéal est d'être équipé :

- d'un chariot à hauteur variable sur lequel est installé un écran de taille moyenne à grande (24 ou 32 pouces),
- d'une caméra déportée et ou rotative avec un zoom important, placée

au centre du poste et au plus proche de l'écran pour favoriser l'interaction médecin/patient

- d'un microphone,
- Un double écran ou une tablette en complément pour visualiser le dossier du patient est un plus afin de ne pas avoir à couper l'écran pour effectuer cette démarche.

b) En salle dédiée à la téléconsultation

La salle peut être équipée :

- d'un bureau confortable permettant de recevoir le patient et le professionnel accompagnant,
- d'un écran de taille moyenne à grande sur un poste de travail dédié à la téléconsultation (24 ou 32 pouces),
- d'une caméra mobile si possible, avec un bon angle, un zoom important, installée au centre et au plus proche de l'écran
- d'un microphone
- Tout comme en chambre, l'idéal est d'avoir un double écran ou une tablette pour visualiser le dossier patient lors de l'échange visio.

Le matériel peut aussi être le même qu'en chambre, un chariot à hauteur variable équipé (cf matériel en chambre).

c) En chambre ou en salle dédiée :

Pensez à avoir à disposition le matériel de prise de constantes :

- Tensiomètre
- Thermomètre
- Oxymètre de pouls
- Papier et stylo
- ...

Et tout autre matériel qui vous semble nécessaire afin de transmettre des informations au praticien qui téléconsulte.

d) Les demandes de téléconsultation assistée dans le cadre de la régulation médicale

Nous conseillons d'être équipé d'un smartphone qui sera intégré à la valise ou au chariot d'urgence.

En intégrant un smartphone à la valise ou au chariot d'urgence, les EHPAD disposent d'une solution efficace, mobile et immédiatement opérationnelle pour répondre aux besoins de la téléconsultation en situation de régulation médicale.

Ce smartphone pourra ainsi être vérifié (état de marche, charge) au même

titre que les autres dispositifs de la valise ou du chariot d'urgence.

2.2 A DOMICILE

Pour le matériel nécessaire à la connexion internet, une clé 4/5 G ou un pocket wifi est indispensable. Il faudra également être équipé d'un ordinateur portable avec une caméra de bonne qualité + un microphone et d'une tablette pour visualiser le dossier patient ou d'une valise de téléconsultation.

Pensez également à avoir à disposition le matériel de prise de constantes :

- Tensiomètre
- Thermomètre
- Oxymètre de pouls
- ...

Et tout autre matériel qui vous semble nécessaire afin de transmettre des informations au praticien qui téléconsulte.

2.3 Les dispositifs médicaux connectés en établissement ou à domicile

L'intérêt de s'équiper en dispositifs médicaux connectés dépend non seulement de la **spécialité médicale concernée**, mais aussi de **l'organisation définie entre le professionnel de santé accompagnant et le médecin téléconsultant** : quelles données cliniques doivent être transmises ? par quels moyens ? avec quel niveau de précision ou d'objectivation ?

Ainsi, **l'usage d'un dispositif médical connecté** n'est pas systématique : il varie selon les pratiques du médecin téléconsultant, le niveau de confiance dans les gestes réalisés à distance, et le degré d'autonomie du professionnel accompagnant.

Il est **fortement recommandé d'organiser un échange préalable** entre le médecin et le professionnel accompagnant pour identifier les **besoins réels**, les données attendues, et les outils pertinents à mobiliser.

Avant tout investissement, il est conseillé de **tester le matériel dans les conditions réelles** (lieu, type de patient, réseau). Pour débuter, il peut être **judicieux de privilégier des formules de location avec option d'achat**, permettant de vérifier l'adéquation des outils à l'usage avant tout engagement budgétaire.

Pour le domicile :

Avantages d'une mallette de téléconsultation

- ☒ Tout-en-un et ergonomie :
 - La mallette regroupe l'ensemble du matériel nécessaire (PC/tablette, caméra, microphone, dispositifs médicaux connectés) dans un format compact et organisé.
 - Facilite le transport et réduit les risques d'oubli d'un équipement essentiel.
- ☒ Robustesse et sécurité :
 - Souvent conçue pour être résistante aux chocs et adaptée aux déplacements fréquents.

Avantages d'un ordinateur portable avec Dispositif Médicaux (DM) connectés au choix

- ☒ Flexibilité et coût potentiellement réduit :
 - Le professionnel de santé peut choisir ses propres équipements en fonction de ses besoins spécifiques.
 - Un ordinateur portable polyvalent peut être utilisé pour d'autres usages professionnels en dehors des téléconsultations.
- ☒ Évolutivité :
 - Facilité de mise à jour ou de remplacement des équipements.
 - Possibilité de choisir des DM connectés spécifiques en fonction des pathologies suivies.
- ☒ Moins d'encombrement :
 - L'ensemble peut être plus léger qu'une mallette complète, notamment si seuls quelques dispositifs médicaux sont nécessaires.

Ce matériel devra être transportable dans un contenant résistant

🔑 La mallette est un choix pertinent pour les professionnels qui se déplacent souvent et ont besoin d'un système clé en main, sécurisé et robuste. À l'inverse, un PC portable avec des DM connectés séparés peut être plus souple et économique pour une pratique moins intensive.

2. La facturation

3.1 EN ESSMS

a) Téléconsultation pratiquée dans une structure médico-sociale par un professionnel de santé qui assiste

Pour les **établissements en dotation globale** l'activité en télésanté est incluse dans le forfait soin, il n'y a pas de facturation en direct à l'assurance maladie.

Pour les **établissements en dotation partielle** les actes sont facturables en sus à l'assurance maladie.

Le professionnel de santé salarié de l'établissement ne peut pas facturer un acte d'accompagnement à la téléconsultation.

b) Pour le médecin téléconsultant

Pour le médecin requis la possibilité de facturation à l'assurance maladie dépend aussi de la spécialité du médecin

	EHPAD TARIF GLOBAL	EHPAD TARIF PARTIEL
Médecins spécialistes en médecine générale et spécialistes en gériatrie	non facturable à l'assurance maladie car compris dans le forfait soin	facturable à l'assurance maladie
Autres médecins spécialistes	facturable à l'assurance maladie	facturable à l'assurance maladie

3.2 Téléconsultation pratiquée en exercice libéral

L'assistance à la téléconsultation peut être réalisée par tout professionnel de santé.

Elle est actuellement **prise en charge** par l'assurance maladie **pour les sage-femmes, les médecins, les pharmaciens, et les infirmiers et les infirmiers de pratique avancée** (sur demande d'une sage-femme ou d'un médecin).

Profession	Codes acte	Valorisation (1)
Sages-femmes	Facturation d'une consultation dans les conditions habituelles (pas de code acte dédié)	
Médecins	Facturation d'une consultation dans les conditions habituelles (pas de code acte dédié)	
Pharmaciens	TLM	Forfait annuel selon le volume de téléconsultations assistées(2)
Infirmiers et infirmiers de pratique avancée	- Assistance téléconsultation : - Au décours d'un soin infirmier réalisé : TLS - Dans un lieu spécifique dédié à la téléconsultation : TLL - A domicile : TLD	- TLS : 10€ - TLL : 12€ - TLD : 15€

(1) Tarifs applicables en France Métropolitaine

(2) Accès à la grille de rémunération forfaitaire pour les pharmaciens [Facturation et rémunération : Télémédecine | ameli.fr | Pharmacien](#)

Les pré requis matériel et technique

1. Les professionnels doivent être capable de :

Vérifier le réseau disponible sur PC, MAC, Tablette, Smartphone; Relancer une box ☐

Trouver le numéro de la box pour l'entrer par exemple dans une tablette ☐

Comprendre les icones de paramétrage d'une tablette ou d'un PC et savoir s'en servir comme par exemple la roue crantée de paramètres dans laquelle on peut changer des réglages comme se mettre en wifi, changer le jour, l'heure etc. ☐

Télécharger une application ☐

Vérifier l'état de marche du Bluetooth pour se connecter à des objets connectés ; ☐

Organiser un partage de connexion à partir d'un Smartphone vers une tablette ou un PC ☐

À défaut, une personne doit être désignée et en capacité de les former et accompagner pour les rendre autonomes dans la réalisation de ces tâches. ☐

2. En structure et à domicile :

Effectuer un diagnostic réseau (débit,...) ☐

Des connexions filaires et de la Wifi en état de marche ; ☐

Tous les guides d'utilisation des outils ; ☐

Des guides d'utilisation en modes dégradés en cas de panne ; ☐

Les numéros utiles pour les SAV ; ☐

La liste et les coordonnées des acteurs régionaux qui peuvent soutenir la mise en œuvre du projet de télésanté; ☐

La liste et les coordonnées des professionnels requis et les modalités de leur sollicitation ☐

Panorama du matériel

https://www.telesante-bretagne.fr/voy_content/uploads/2026/02/Panorama-du-materiel-dans-la-pratique-de-la-TLCA-V2.pdf



**Pour tout complément
d'informations, contacter**
telesante@esante-bretagne.fr



www.telesante-bretagne.fr